



Port-en-Bessin, le 31 Août 2012

DDTM 50

50100 CHERBOURG

N/Réf. : LERN/PEB 12-065

Objet : Projet de modifications du schéma des structures des exploitations de cultures marines du département de la Manche.

Affaire suivie par Aline Gangnery

**Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer**

Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Station de Port-en-Bessin
Avenue du Général de Gaulle
B.P. 32
14520 Port-en-Bessin
France

téléphone 33 (0)2 31 51 13 00
télécopie 33 (0)2 31 51 13 01
<http://www.ifremer.fr>

Siège social

155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France

R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 21 21
<http://www.ifremer.fr>

Monsieur,

Par courrier en date du 13 juin 2012, vous sollicitez les observations de l'Ifremer sur une délibération du Comité Régional Conchylicole Normandie – Mer du Nord du 15 mai 2012 proposant plusieurs modifications du schéma des structures des exploitations de cultures marines de la Manche.

Ces modifications concernent principalement les modalités de l'activité mytilicole (article 5 du schéma) et proposent une distinction en 3 sous-parties : l'élevage, les chantiers à naissains et l'ensemencement. Afin d'améliorer la compréhension du texte, nous suggérons la possibilité de distinguer uniquement 2 sous-parties respectant l'ordre chronologique du cycle d'élevage : 1/ les chantiers à naissains puis 2/ l'élevage incluant les modalités d'ensemencement des pieux et les règles fixant la configuration des pieux.

Les chantiers à naissains :

Nous pensons qu'il est pertinent de limiter le nombre de chantiers par kilomètre de linéaire concédé. Toutefois, pour être complet, une longueur maximum de cordes par chantier devrait également être fixée. Par ailleurs, le démontage des barres transversales à la fin de la période d'ensemencement devrait être privilégié afin de favoriser la circulation des masses d'eau.

L'élevage – Ensemencement :

Nous sommes d'accord avec la définition proposée du taux d'ensemencement (« action de garnir les pieux avec des moules quels que soient leur âge et leur origine ») et la proposition de le fixer à 70 % pour chaque année civile.

L'élevage – Configuration des pieux :

Jusqu'à présent, le schéma des structures fixe une hauteur maximale de pieu à 2m50 au-dessus du sol ainsi qu'une hauteur d'exploitation maximale de 1m80. La hauteur d'exploitation s'avère être un paramètre difficile à mesurer puisque variable dans le temps : une fois la corde de naissain enroulée autour du pieu, les moules augmentent progressivement leur taux de recouvrement sur le pieu au fur et à mesure de leur croissance et modifient ainsi la hauteur d'exploitation. En fixant la hauteur maximale de pieu à 2m40 et en considérant que chaque pieu est habillé à sa base d'une jupe (« tahitienne ») d'une hauteur de 40 cm, cela revient à exploiter le pieu sur une hauteur de 2 m. Nos observations sont les suivantes :

- A ce jour, nous ne disposons pas d'éléments scientifiques tangibles permettant de juger des conséquences d'un accroissement de la hauteur d'exploitation des pieux à 2 m sur l'activité mytilicole à l'échelle des bassins de production.
- Cependant, sur un plan théorique, le passage d'une hauteur d'exploitation de 1m80 à 2 m peut conduire à une augmentation de biomasse non négligeable (20 cm x 750 000 pieux = 150 km de cordes supplémentaires) alors que parallèlement, l'activité mytilicole connaît depuis ces dernières années des difficultés qui pourraient être la conséquence de surdensités en élevage.

Concernant l'exploitation des rangées de pieux fixant le nombre des pieux et leur espacement, nous suggérons la rédaction suivante :

- Dans les secteurs 6, 7, 9, 10, 11, 12 et 13, les lignes sont exploitées en deux rangées de 100 m contenant chacune un maximum de 125 pieux répartis de manière homogène sur la rangée.
- Dans le secteur 1, les lignes sont exploitées en deux rangées de 125 m contenant chacune un maximum de 125 pieux répartis de manière homogène sur la rangée.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Philippe Riou
Responsable du laboratoire Environnement
Ressources de Normandie